

PROJET DE MOTION

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Madame Roberty à Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rejet de la Convention d'Istanbul par la Turquie » et le débat qui s'en est suivi ;

- A. Vu la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », dite « Convention d'Istanbul » du 7 avril 2011 ;
- B. Considérant le rapport de juin 2020 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur l'impact de la crise du coronavirus sur les violences à l'égard des femmes et des filles ;
- C. Considérant le rapport d'évaluation de référence du Grevio sur la Turquie publié le 15 octobre 2018 ;
- D. Considérant que les femmes et les filles sont encore aujourd'hui exposées à un risque plus élevé de violences fondées sur le genre ;
- E. Considérant l'augmentation généralisée des violences faites aux femmes en lien avec les mesures prises pour lutter contre la pandémie du coronavirus, notamment le confinement ;
- F. Considérant la nécessité pour les gouvernements de renforcer les mesures en place pour protéger les droits des femmes et des filles ;
- G. Considérant le nombre croissant de féminicides en Turquie ;
- H. Considérant les fortes mobilisations en Turquie pour dénoncer l'augmentation des violences faites aux femmes et l'inaction du gouvernement pour lutter contre ce phénomène ;
- I. Considérant le retrait de cette convention, annoncé par la Turquie le 19 mars 2021 ;
- J. Considérant les conséquences désastreuses que le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul pourrait avoir pour les femmes et filles du pays, ainsi que pour les organisations qui luttent contre les violences faites aux femmes sur le territoire ;

- K. Considérant la montée du conservatisme en Europe et les déclarations de pays tels que la Pologne qui envisagent également un retrait de la Convention d'Istanbul ;
- L. Considérant la DPR (2019-2024) qui prévoit de mener une politique efficace et coordonnée de lutte contre les violences à l'égard des femmes en conformité avec les exigences de la Convention d'Istanbul.

Exprime sa profonde préoccupation par rapport à la décision de la Turquie de se retirer de la Convention d'Istanbul et souligne le contexte de montée du conservatisme dans lequel cette décision s'inscrit, alors même que les féminicides sont en hausse dans le pays.

Dénonce cette décision et rappelle l'importance de cette Convention pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Demande au Gouvernement wallon :

1. De dénoncer la décision de la Turquie de se retirer de la Convention d'Istanbul ;
2. De promouvoir des projets de coopération internationale en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes ;
3. De réaffirmer son engagement à lutter contre les violences à l'égard des femmes en conformité avec les exigences de la Convention d'Istanbul ;
4. De s'associer, dans le respect de ses compétences, aux initiatives fédérales, européennes et internationales visant à rappeler l'importance de la Convention d'Istanbul dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
5. De s'associer, dans le respect de ses compétences, à toute démarche visant à exprimer aux autorités turques la profonde inquiétude de la Wallonie (son Gouvernement et son Parlement) devant cette décision et l'espoir d'un retour du pays dans la Convention qui porte son nom.